AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET CRÉATION DE HUIT PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté n° AR-AG-2026-32 du 07/10/2026, le président de la Communauté de communes Convergence Garonne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les deux objets suivants.

Objet et caractéristiques principales

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) concerne l'ensemble des 27 communes de la Communauté de communes Convergence Garonne. Il définit les orientations d'aménagement du territoire et les règles applicables à l'utilisation des sols et aux constructions.

Les 8 projets de périmètres délimités des abords (PDA) concernent les communes de Barsac, Landiras, Lestiac-sur-Garonne, Loupiac, Paillet, Podensac, Saint-Michel-de-Rieufret et Virelade. Ils délimitent les espaces soumis à la protection des abords des monuments historiques concernés, en tenant compte de leur environnement architectural, urbain et paysager.

Dates et siège de l'enquête

L'enquête se déroulera **du lundi 9 novembre 2026 à 9 h au vendredi 11 décembre 2026 inclus à 17 h**, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la Communauté de communes Convergence Garonne, 12, rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque, 33720 Podensac.

Commission d'enquête

La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Bordeaux comprend Monsieur Christian MARCHAIS, président, Madame Bénédicte HUOT-MARCHAND et Monsieur François FAURE, membres titulaires. Monsieur Philippe CALAND est désigné en qualité de suppléant.

Responsables des projets et renseignements

Pour le PLUi : Communauté de communes Convergence Garonne, représentée par son président, 12, rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque, 33720 Podensac ; téléphone : 05 56 76 38 00. Des informations peuvent être demandées auprès du service urbanisme (Mme Longayrou ***urbanisme@convergence-garonne.fr***).

Pour les PDA : D.R.A.C Nouvelle Aquitaine, Monsieur François BRETON, architecte des Bâtiments de France 54 rue Magendie CS 41229 33074 BORDEAUX Cedex. Courriel : ***udap.gironde@culture.gouv.fr***.

Consultation du dossier

Pendant toute la durée de l'enquête, le **dossier complet** commun aux deux procédures pourra être consulté sur support papier aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- au Siège de la Communauté de communes Convergence Garonne, 12, rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque, 33720 Podensac
- en Mairie de Cadillac-sur-Garonne, 24, place de la République, 33410 Cadillac-sur-Garonne
- en Mairie de Landiras, place du 11 Novembre, 33720 Landiras.

Dans les 25 autres mairies de la Communauté de communes, **un dossier papier allégé** sera disponible. Il comprendra le résumé non technique, le règlement écrit du PLUi, le plan de zonage de la commune, les OAP sectorielles la concernant, les pièces relatives aux PDA lorsque la commune est concernée et une notice précisant les modalités d'accès au dossier complet.

Le dossier complet sera également consultable en ligne, 24 h/24, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : ***https://www.registre-numerique.fr/plui-cc-convergence-garonne***

Un accès gratuit au dossier complet sera assuré sur un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté de communes 12, rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque, 33720 Podensac.

Le dossier comprend notamment l'évaluation environnementale du PLUi et son résumé non technique, ainsi que l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe). Il comprend également les avis des personnes publiques associées et des organismes consultés.

Dépôt des observations et propositions

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses observations et propositions relatives au PLUi et aux PDA à la commission d'enquête :

- **Sur les registres papier** communs aux deux procédures disponibles dans chacune des 27 mairies, aux jours et horaires habituels d'ouverture
- **Au siège de l'enquête :** 12, rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque, 33720 Podensac. **Par courrier postal** adressé à Monsieur le Président de la commission d'enquête, Communauté de communes Convergence Garonne, 12, rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque, 33720 Podensac.
- **Par courriel :** ***plui-cc-convergence-garonne@mail.registre-numerique.fr***
- **Sur le registre dématérialisé sécurisé :** ***https://www.registre-numerique.fr/plui-cc-convergence-garonne***
- Auprès d'un membre de la commission lors des permanences indiquées ci-après.

Toute personne pourra déposer une observation dans n'importe quel lieu d'enquête, indépendamment de sa commune de résidence et du lieu concerné par sa demande. Les courriers et contributions électroniques devront parvenir avant la clôture de l'enquête, le vendredi 11 décembre 2026 à 17 h.

Permanences de la commission d'enquête

CDC Convergence Garonne 12, rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque 33720 Podensac	Lundi 9 novembre 2026 de 9h00 à 12H00 et Vendredi 11 décembre 2026 de 14h00 à 17h00
Mairie de Lestiac s/Garonne 45, Chemin de l'Église 33550 Lestiac-sur-Garonne	Lundi 9 novembre 2026 de 15h00 à 18h00
Mairie de Preignac 1 Place de la Mairie 33210 Preignac	Vendredi 13 novembre 2026 de 9h00 à 12h00
Paillet, Salle Daniel Hougas (salle polyvalente) 7, place Gambetta 33550 Paillet	Vendredi 13 novembre 2026 de 14h00 à 17h00
Mairie de Cérons 2, place Charles de Gaulle 33720 Cérons	Mardi 17 novembre 2026 de 9h00 à 12h00
Mairie de Podensac 11, place Gambetta 33720 Podensac	Jeudi 19 novembre 2026 de 14h00 à 17h00 et Mercredi 9 décembre 2026 de 14h00 à 17h00
Mairie de Cadillac s/Garonne 24, place de la République 33410 Cadillac s/Garonne	Samedi 21 novembre 2026 de 9h00 à 12h00 et Mercredi 25 novembre 2026 de 14h00 à 17h00
Mairie de St-Michel de Rieufret 15, le Bourg Sud-Ouest 33720 St-Michel de Rieufret	Mercredi 25 novembre 2026 de 9h00 à 12h00
Mairie de Landiras place du 11 novembre 33720 Landiras	Samedi 28 novembre 2026 de 9h00 à 12h00
Mairie de Loupiac 58, Berthoumieu 33410 Loupiac	Mardi 1er décembre 2026 de 9h00 à 12h00
Mairie de Rions 1, place Jules de Gères 33410 Rions	Mardi 1er décembre 2026 de 14h00 à 17h00
Mairie d'Illats 1546, route des Landes 33720 Illats	Jeudi 3 décembre 2026 de 9h00 à 12h00
Mairie de Guillos 110 route de l'Aouilleyre 33720 Guillos	Jeudi 3 décembre 2026 de 14h00 à 17h00
Mairie de Barsac Place Président Paul Doumer 33720 Barsac	Lundi 7 décembre 2026 de 9h00 à 12h00
Mairie de Virelade 4 Rue de la Mairie 33720 Virelade	Lundi 7 décembre 2026 de 14h00 à 17h00
Mairie d'Omet 27 place de la Mairie 33410 Omet	Mercredi 9 décembre 2026 de 9h00 à 12h00
Mairie de Portets 11 Grand-rue, 33640 Portets	Vendredi 11 décembre 2026 de 9h15 à 12h00

Décisions pouvant intervenir à l'issue de l'enquête

À l'issue de l'enquête, le conseil communautaire de la Communauté de communes Convergence Garonne pourra approuver le PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête.

Les projets de PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des conclusions de l'enquête, seront soumis aux accords de l'autorité compétente en matière de PLUi et de l'architecte des Bâtiments de France, dans les conditions prévues par le Code du patrimoine. En cas d'accord, les PDA pourront être créés par arrêté du préfet de région. Les procédures applicables en cas de désaccord demeurent celles prévues par ce code.

Consultation du rapport et des conclusions

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête, distinctes pour le PLUi et les PDA, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- Au siège de la Communauté de communes Convergence Garonne, 12, rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque, 33720 Podensac, aux jours et horaires habituels d'ouverture
- Sur le site internet de la Communauté de communes : ***https://www.convergence-garonne.fr/*** sous la rubrique "les services" puis "Urbanisme" puis "Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal".

Le président de la Communauté de communes Convergence Garonne
Jean-Marc DEPUYDT